

## H6 - LA FRANCE DE 1945 À 1974 : UNE NOUVELLE PLACE DANS LE MONDE

Séance 1 : 1 heure

### Introduction

Doc. vidéoprojeté : « Découverte d'une cache d'armes du FLN par les parachutistes français en... »

Doc. vidéoprojeté : « Une indépendance nationale dans les années de Gaulle (1958-1969) »

- De 1945 aux années 1970, la place de la France dans le monde est variable : elle dispose d'un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU mais elle perd son empire colonial. Elle s'affirme au sein de la construction européenne mais elle essaie aussi de se faire une place entre les deux Grands.
- Confrontée à la Guerre froide et à la décolonisation, la **puissance** (capacité d'un État à influencer d'autres États) de la France est balbutiante. Elle disparaît dans le domaine colonial avant de se réaffirmer dans les anciennes colonies africaines. Elle s'étoffe à l'échelle européenne, au sein de la Communauté économique européenne. Elle devient une grande puissance mondiale grâce à l'action des dirigeants de la IV<sup>ème</sup> République puis de la ténacité du général de Gaulle à partir de 1958.
- **Problématique : Comment, malgré les obstacles, la France parvient-elle à reconstruire sa puissance extérieure et sa stabilité intérieure entre 1945 et 1974 ?**

### I. Une puissance mondiale qui se reconstruit : 1944-1954

#### Point méthode : Repérer la structure d'un paragraphe

- un paragraphe (un seul bloc sans retour à la ligne) comprend trois étapes :
  - l'affirmation de l'**argument** : c'est l'idée directrice du paragraphe
  - le développement des **explications** : causes, déroulement, acteurs, conséquences...
  - la mobilisation d'une **illustration** : un événement, un chiffre ou un personnage
- pour distinguer les paragraphes, on revient à la ligne (sans en sauter) et on fait un alinéa

#### A. La IV<sup>ème</sup> République : un régime parlementaire très instable

Doc. vidéoprojeté : « Les femmes françaises votent pour la première fois (mars 1945) »

Doc. vidéoprojeté : « Les institutions de la IV<sup>ème</sup> République »

Doc. vidéoprojeté : « Le fonctionnement de la IV<sup>ème</sup> République »

- Le **25 août 1944**, lors la **libération de Paris**, **de Gaulle** ne proclame pas la République, car, selon lui, elle n'a jamais disparu. Après la guerre, le Gouvernement provisoire de la République française, présidé par de Gaulle se consacre à la restauration de l'ordre public (fin de l'épuration sauvage) et de la République. Le **droit de vote est accordé aux femmes** avec l'ordonnance du **21 avril 1944** et elles l'exercent pour la première fois aux élections municipales d'avril 1945. Mais, la III<sup>ème</sup> République est désavouée lors du référendum d'octobre 1945 : il faut donc rédiger une nouvelle **constitution** (loi fondamentale qui fixe l'organisation et le fonctionnement d'un État). Alors que les partis de gauche et du centre s'opposent à son projet de renforcement de l'exécutif, **de Gaulle démissionne** le **20 janvier 1946**. La **nouvelle Constitution** est approuvée par **référendum** (consultation des électeurs par une question à laquelle ils doivent répondre par « oui » ou « non ») le 13 octobre 1946 et promulguée le **27 octobre 1946** : elle donne naissance à la IV<sup>ème</sup> République, un **régime parlementaire** (régime politique dans lequel dans lequel le gouvernement est responsable devant le Parlement).
- Fondé sur le **suffrage universel** (attribution du droit de vote à l'ensemble des citoyens), le régime repose sur le rôle déterminant du Parlement, et en particulier de l'Assemblée nationale. Les 668 députés détiennent le pouvoir réel, puisqu'ils votent les lois et le budget, investissent ou démettent le président du Conseil, chef du gouvernement. Ce régime se distingue du précédent par l'utilisation du scrutin de liste à la proportionnelle qui permet à tous les partis politiques d'être représentés. Mais elle rend très difficile l'émergence d'une majorité stable et durable : vingt-quatre gouvernements se succèdent entre 1946 et 1958.

Doc. vidéoprojeté : « La place de la France dans le monde (1945-1973) »

Doc. vidéoprojeté : « L'ambition de reconstruire et de moderniser la France »

Doc. vidéoprojeté : « Croissance et modernisation en France »

- À l'échelle internationale, la France appartient au cercle restreint des grandes puissances mondiales, aux côtés des États-Unis, de l'URSS, de la Chine et du Royaume-Uni. En 1945, grâce à l'intervention de Churchill auprès de Roosevelt, elle obtient au siège permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU : elle dispose ainsi du droit de veto. Dès 1949, elle intègre l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dont elle est membre du Commandement intégré.
- Aux lendemains de la guerre, la IV<sup>ème</sup> République entreprend la reconstruction économique du pays. Grâce à Monnet, l'État est intervenu par le biais de la nationalisation (achat d'une entreprise privée par l'État) et de la planification (fixation d'objectifs de production par l'État) pour relancer la croissance économique. En 1947, l'aide financière du plan Marshall (3,5 milliards de dollars) contribue au redressement productif de la France. Les aides de la Sécurité sociale, créée en octobre 1945, et la création en 1950 du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), et favorisent la progression du pouvoir d'achat et le développement d'une société de consommation (société dans laquelle on stimule constamment le désir de d'achats de biens matériels). À la fin de la IV<sup>ème</sup> République, la France est sortie de la pénurie, elle connaît une forte croissance économique (sa production industrielle double entre 1945 et la fin des années 1950) et une très forte croissance démographique nommée « baby-boom » (les années 1947, 1948 et 1949 enregistrent des records de naissances avec plus de 870 000 enfants nés).

## B. La France, un des fondateurs de la construction européenne

Doc. vidéoprojeté : « Le parapluie européen »  
Doc. vidéoprojeté : « Le congrès de La Haye (9 mai 1948) »  
Doc. 1 page 194 : « La déclaration du 9 mai 1950 »  
Doc. vidéoprojeté : « Jean Monnet et Robert Schuman à la conférence ouvrant les... »  
Doc. vidéoprojeté : « Une armée commune »  
Doc. 2 page 194 : « Une affiche contre la CED »

- Pour certains dirigeants de la IV<sup>ème</sup> République, la perte des colonies sera compensée par la construction européenne. Ce projet est soutenu par les États-Unis, qui veulent renforcer l'Europe occidentale face à la progression du communisme : dès 1947, ils versent les aides du **plan Marshall** à cette fin. Lors du **congrès de La Haye (mai 1948)**, la construction européenne est lancée : **Churchill**, qui n'est plus Premier ministre, appelle à former les « États Unis d'Europe ». Malgré les divisions entre États, ce congrès aboutit à la **création du Conseil de l'Europe (mai 1949)**, dont le siège est à Strasbourg, et se dote d'un texte fondateur, la **Convention européenne des droits de l'homme (novembre 1950)**. Mais, le Conseil de l'Europe n'est qu'une organisation rassemblant des démocraties attachées aux droits de l'homme.
- La création de la **Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)**, en **avril 1951**, à l'initiative des ministres français **Monnet** et **Schuman**, rassemble six pays : la France, la RFA, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. La gestion des secteurs du charbon et de l'acier est confiée à une Haute autorité dotée d'un pouvoir supranational. Facteur de croissance économique, ce **marché unique** (ensemble de marchés nationaux dans lequel le charbon et l'acier circulent librement) contribue aussi à la réconciliation politique franco-allemande.
- Mais en **1954**, après de vifs débats au Parlement, le projet d'une armée européenne commune appelée **Communauté européenne de défense (CED)** est rejeté : en effet, les députés gaullistes et communistes ont massivement voté contre car ils redoutent de réarmer l'armée allemande qui, selon eux, menacerait la paix et refusent d'aligner des soldats français aux côtés de soldats allemands moins de dix ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale.

## C. Un empire colonial entre maintien par la force et délitement

Doc. vidéoprojeté : « L'Union française, une tentative pour sauver l'empire français »  
Doc. vidéoprojeté : « L'indépendance du Vietnam »  
Doc. vidéoprojeté : « L'Indochine : une guerre pour maintenir l'empire colonial »  
Doc. vidéoprojeté : « Pierre Mendès-France après la signature des accords de Genève »

- La France accepte mal la décolonisation encouragée à partir de 1945 par l'ONU, les États-Unis et l'URSS. Considéré comme une source de richesses et de puissance internationale, l'empire colonial est cependant réformé par la Constitution de la IV<sup>ème</sup> République. L'**Union française** (organisation politique de la France et de son empire colonial créée par la Constitution de la IV<sup>ème</sup> République), née en **1946**, reconsidère le statut de la métropole et de ses colonies et/ou protectorats. Elle rassemble au sein d'une même entité politique, économique et sociales toutes les communautés qui composent la France et ses territoires d'outre-mer.
- Les premiers soulèvements indépendantistes sont réprimés dans le sang : en Algérie, en 1945, à Madagascar en 1947 ou au Cameroun en 1955, l'emploi de la force armée ne suffit pas à lutter contre la montée du **nationalisme** (idéologie revendiquant le droit pour une nation de former un État). En Indochine française, **Hô Chi Minh** proclame l'**indépendance du Vietnam le 2 septembre 1945**. La France répond par l'envoi de l'armée : ainsi débute la **guerre d'Indochine (1946-1954)**. La France est vaincue lors de la **bataille de Diên Biên Phu en mai 1954**. **Mendès France**, président du Conseil, signe les **accords de Genève en juillet 1954**, qui marquent l'**indépendance du Laos, du Cambodge et du Vietnam**. Ce-dernier est séparé en deux entités : une communiste au Nord et une pro-occidentale au Sud.

## II. Une puissance mondiale faible qui renaît : 1954-1962

### A. Mettre fin à une République fragilisée par la décolonisation

#### Point de passage et d'ouverture 1 : La guerre d'Algérie et ses mémoires

Consigne : Dans les documents, trouvez des arguments et des exemples pour compléter le plan ci-dessous à propos de la guerre d'Algérie.

#### Point méthode : Trouver des exemples pour illustrer l'argument et les explications

- un exemple peut être un **événement** : il faut le raconter et le dater
- il peut être un **chiffre** : il faut ne pas oublier l'unité et la date
- il peut être un **personnage historique** : il faut donner son nom et ce qu'il a fait/dit

Doc. 3 page 197 : « L'arrivée de soldats français en Algérie (1956) »

Doc. 4 page 197 : « La crise politique du 13 mai 1958 »

Doc. vidéoprojeté : « De Gaulle, président du Conseil, à l'Assemblée nationale, le 2 juin 1958 »

Doc. vidéoprojeté : « Le nouveau président du Conseil, Charles de Gaulle, au balcon du... »

Doc. vidéoprojeté : « L'opposition de l'OAS »

Doc. vidéoprojeté : « L'indépendance de l'Algérie en juillet 1962 »

- Le **1<sup>er</sup> novembre 1954**, l'**insurrection du Front de libération nationale** (FLN) marque le début de la guerre d'Algérie. Face aux actions terroristes et à la guérilla, la France choisit la répression armée pour s'opposer à l'indépendance de l'Algérie. Les gouvernements de la IV<sup>ème</sup> République ne peuvent envisager une négociation politique car ils sont soumis à la pression de l'armée et des pieds-noirs qui refusent l'abandon de l'Algérie française. Le **13 mai 1958**, une **émeute éclate à Alger** : des partisans de l'Algérie française tentent de s'emparer du pouvoir. Avec le soutien de l'armée, ils projettent un coup d'état en métropole pour y instituer un pouvoir autoritaire.
- **De Gaulle** s'efforce alors d'apparaître en arbitre face à la menace de guerre civile. Il est soutenu par l'armée et les Français d'Algérie et se présente comme l'homme capable de sauver la République. Il conditionne cependant son retour au pouvoir à une refondation des institutions républicaines. Le 1<sup>er</sup> juin 1958, il est nommé président du Conseil par le président de la République, **René Coty**, et obtient l'**investiture de l'Assemblée nationale** le **2 juin 1958**. Elle lui accorde les pleins-pouvoirs pour six mois afin de régler la crise algérienne et rédiger une nouvelle Constitution. Le 4 juin 1958, de Gaulle arrive en Algérie pour apaiser la situation. Devant la foule, il s'exclame « Je vous ai compris ! ». Le 6 juin 1958, à Mostaganem, il déclare « Vive l'Algérie française ! », semblant signifier qu'il poursuit le combat en faveur de la présence française en Algérie. Il s'assure momentanément du soutien de l'armée et des pieds-noirs.
- Tout en poursuivant les opérations militaires, de Gaulle oriente sa politique algérienne vers des négociations puis vers l'indépendance. En **1959**, il propose l'**autodétermination** aux Algériens, qui sont consultés par référendum. Se sentant trahis, les partisans de l'Algérie française et l'armée déclenchent des émeutes à Alger en **janvier 1960** : c'est la « **semaine des barricades** ». En **avril 1961**, quatre généraux tentent un **coup d'état** pour s'emparer du pouvoir. Certains partisans de l'Algérie française passent dans la clandestinité au sein de l'Organisation armée secrète (OAS), qui organise des attentats, en Algérie ainsi qu'en métropole.
- La sortie de guerre est douloureuse. Le **18 mars 1962**, les **accords d'Évian** prévoient un cessez-le-feu entre l'armée française et le FLN. Le 1<sup>er</sup> juillet 1962, les Algériens approuvent massivement l'**indépendance de l'Algérie** par référendum (à 99,7% des suffrages exprimés) : celle-ci est officielle à partir du **5 juillet 1962**. Cette indépendance s'accompagne de violences et du rapatriement – mais aussi de l'abandon par l'État – des Français d'Algérie ainsi que des **harkis** (Algériens ayant combattu dans l'armée française). Des conflits de mémoires émergent à l'issue de la guerre. En France, l'envoi du contingent, l'usage de la torture par l'armée, les massacres des harkis et l'arrivée des rapatriés en métropole sont autant de blessures longues à cicatriser. Du côté algérien, c'est le sentiment victorieux de libération qui l'emporte.

## B. Fonder une nouvelle République qui cherche à être plus forte

### Point de passage et d'ouverture 2 : La Constitution de 1958

Consigne : Dans les documents, trouvez des arguments et des exemples pour compléter le plan ci-dessous à propos de la Constitution de 1958.

### Point méthode : Trouver des exemples pour illustrer l'argument et les explications

- un exemple peut être un **événement** : il faut le raconter et le dater
- il peut être un **chiffre** : il faut ne pas oublier l'unité et la date
- il peut être un **personnage historique** : il faut donner son nom et ce qu'il a fait/dit

Doc. vidéoprojeté : « De Gaulle, nouveau régime, politique de grandeur »

Doc. vidéoprojeté : « Vote pour le référendum, le 28 septembre 1958 à Paris »

Doc. vidéoprojeté : « Les institutions de la V<sup>ème</sup> République »

Doc. 5 page 205 : « L'élection du président au suffrage universel (1962) »

Doc. vidéoprojeté : « L'élection présidentielle de 1965 »

- Rédigée pendant l'été 1958 par **Michel Debré**, le Garde des Sceaux, la Constitution de la V<sup>ème</sup> République correspond au projet présenté par de Gaulle dans le discours de Bayeux (juin 1946) : il entend ainsi mettre fin au régime parlementaire de la IV<sup>ème</sup> République, source d'instabilité. La Constitution de la V<sup>ème</sup> République, présentée aux Français le 4 septembre 1958 par de Gaulle, est adoptée par référendum le 28 septembre 1958 : 82,6% des Français répondent « oui ». La **naissance officielle de la V<sup>ème</sup> République** a lieu le **4 octobre 1958**.
- Cette Constitution s'inscrit dans l'héritage des précédentes Républiques françaises car...
  - elle arbore les symboles républicains : Marianne, l'allégorie de la République ; le drapeau tricolore, symbole de la Révolution française ; l'acronyme « RF » pour « République française » (et la Marseillaise comme hymne national) ;
  - la présentation de la Constitution est faite sur la place de la République à Paris, le 4 septembre 1958 (jour anniversaire de la proclamation de III<sup>ème</sup> République en 1870)
- Cette Constitution donne naissance à un régime politique démocratique car...
  - le suffrage universel est respecté : l'article 11 de la Constitution évoque le référendum (doc. 1) et l'affiche de 1962 évoque l'élection du président de la République au suffrage universel indirect puis direct à partir de 1962 (doc. 5) ;
  - les trois pouvoirs sont séparés : l'article 9 de la Constitution évoque le pouvoir exécutif du président et de son gouvernement (doc. 1) alors que l'article 61 fait référence au pouvoir législatif de l'Assemblée nationale et du Sénat (doc.3) ;
- Cette Constitution redistribue les pouvoirs au sein de la nouvelle République car...
  - les pouvoirs du président de la République sont renforcés : chef de l'État (article 5) et des armées (article 15), il nomme et dirige le Gouvernement (articles 8 et 9), il promulgue les lois (article 10), il peut consulter les citoyens par référendum (article 11), il peut dissoudre l'Assemblée nationale (article 12), il peut obtenir les pleins-pouvoirs pour six mois en cas de menace grave contre la nation (article 16) ;
  - les prérogatives du Conseil constitutionnel sont augmentées : il est consulté pour l'activation des pleins-pouvoirs (article 16), vérifie la constitutionnalité des lois (article 61) et ses décisions ne peuvent faire l'objet d'aucun appel (article 62) ;
  - le Parlement reste composé de deux Chambres. L'Assemblée nationale, élue au suffrage direct, vote les lois et le budget et peut renverser le gouvernement. Le Sénat, élu au suffrage indirect, vote également les lois et le budget ;
  - le V<sup>ème</sup> République est donc un régime parlementaire, qui devient un **régime semi-présidentiel** (régime politique qui combine un régime parlementaire avec un pouvoir présidentiel fort) à partir d'**octobre 1962**, quand un référendum valide **l'élection du président de la République au suffrage universel direct**. La **première élection présidentielle au suffrage universel direct** est organisée en **décembre 1965**.

### Point de passage et d'ouverture 3 :

#### Charles de Gaulle et Pierre Mendès-France, deux conceptions de la République

Consigne : Complétez le tableau ci-dessous à l'aide des documents relatifs à la conception républicaine de Charles de Gaulle et de Pierre Mendès France.

- Cependant, les conceptions du pouvoir et de la République diffèrent selon les hommes politiques. **Charles de Gaulle**, président de la République de 1958 à 1969, et **Pierre Mendès France**, chef de file de l'opposition de gauche, s'opposent à ce sujet.

|                                      | <b>Charles de Gaulle</b>  | <b>Pierre Mendès France</b>  |
|--------------------------------------|---|--|
| <b>Le rôle du pouvoir exécutif</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le pouvoir exécutif ne doit pas « procéder de l'autre pouvoir », c'est-à-dire du législatif, au risque que la direction du pays ne soit « impuissante et disqualifiée ». De Gaulle fait du président de la République celui qui, par ses prérogatives et son rôle d'arbitre, s'affirme face au Parlement.</li><li>- Le président de la République est appuyé par le Premier ministre qui « dirige l'action, la politique et le travail du gouvernement »</li></ul>  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le gouvernement, « comme le serviteur à son maître », agit avec l'accord du Parlement : ainsi, le gouvernement peut agir utilement.</li><li>- Mendès France souligne « les responsabilités » et les « devoirs » du gouvernement, mais ne fait pas du rôle présidentiel un rôle clé. Pour lui, l'exécutif doit avant toute chose « maintenir quotidiennement ce dialogue avec le Parlement et avec le pays ».</li></ul>   |
| <b>Le rôle du pouvoir législatif</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le pouvoir exécutif doit avoir une certaine primauté sur le législatif. De Gaulle est critique à l'égard du pouvoir législatif qu'il considère comme fragilisant « l'unité, la cohésion, la discipline intérieure du gouvernement de la France ». Aussi, il critique ce régime très instable lorsqu'aucune majorité n'apparaît à l'Assemblée.</li><li>- Il critique ainsi les institutions de la III<sup>ème</sup> République qui, donnant au pouvoir législatif de nombreuses prérogatives, a été appelée « régime des partis ».</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le pouvoir législatif doit avoir une certaine primauté sur l'exécutif. Le pouvoir législatif est à l'origine du processus démocratique : « le pouvoir vient du Parlement ».</li><li>- Mendès France insiste sur l'importance du rôle des élus, sur leurs « responsabilités et devoirs ». Il est de ce point de vue très fidèle à la démocratie parlementaire.</li></ul>  |
| <b>Le rôle des citoyens</b>          | <ul style="list-style-type: none"><li>- de Gaulle ne mentionne les citoyens que pour montrer l'importance du rôle du président : « au chef de l'État de promulguer les lois et de prendre les décrets parce que c'est vis-à-vis de l'État tout entier que ceux-ci comme celles-là engagent les citoyens. »</li></ul>  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Mendès-France donne aux citoyens une place primordiale : la démocratie représentative fonctionne si les citoyens soutiennent leurs élus et que ceux-ci respectent « la volonté de ceux qu'on représente ».</li><li>- Pour ce faire, les pouvoirs exécutif et législatif doivent constamment maintenir « un dialogue », au risque, « d'imposer une doctrine » qui n'émane pas des citoyens : Mendès France compare alors ce type de régime à une dictature.</li></ul> |

- Dès le discours de Bayeux, en juin 1946, Charles de Gaulle rejette le régime parlementaire et affirme son attachement à un régime semi-présidentiel. A l'opposé, Pierre Mendès France, chef de file des socialistes, se positionne en faveur d'un régime parlementaire.

### C. Poursuivre la construction de puissance et la modernisation

Doc. vidéoprojeté : « Les chiffres de la croissance économique »

Doc. vidéoprojeté : « Le nouveau franc »

Doc. vidéoprojeté : « La modernisation de la France pendant les Trente Glorieuses »

- La modernisation économique se poursuit sous la V<sup>ème</sup> République. La France profite d'une **croissance économique** (hausse de la production de biens et de service dans une économie sur une période donnée) forte : son taux annuel atteint +5,8% entre 1959 et 1970. L'industrie reste active et s'intègre à l'économie mondiale sous l'impulsion de grandes entreprises comme Rhône-Poulenc (chimie), Renault (automobile) ou les Chantiers navals de l'Atlantique, qui construisent le gigantesque paquebot France en 1962. Avec le rôle majeur de l'État, le secteur tertiaire s'impose comme le moteur principal de la croissance. En **1960**, le « **nouveau franc** » est mis en circulation. De grandes infrastructures se multiplient : l'aéroport d'Orly-Sud est inauguré en 1961 et une dizaine de centrales nucléaires sont mises en chantier.
- La société française se transforme. La croissance du pouvoir d'achat est soutenue (+4,4% en moyenne par an), permettant aux Français de consommer plus. Le niveau moyen de vie global progresse : 24% des ouvriers possèdent une voiture à la fin des années 1950 ; ils sont 75% au début des années 1970. Les hypermarchés font leur apparition : Carrefour ouvre le premier en 1963 à Sainte-Geneviève-des-Bois. Les loisirs et le tourisme de masse progressent, accompagnés par l'État qui lance le plan Racine en 1963 pour aménager le littoral languedocien.

Doc. vidéoprojeté : « L'indépendance du Maroc (2 mars 1956) »

Doc. vidéoprojeté : « L'indépendance de la Tunisie (20 mars 1956) »

Doc. vidéoprojeté : « Les traités de Rome »

Doc. vidéoprojeté : « La décolonisation française en Afrique (années 1950-1960) »

Doc. 3 page 210 : « Le premier essai nucléaire français vu par la presse étrangère »

- Alors que la guerre a débuté en Algérie en 1954, la IV<sup>ème</sup> République est contrainte d'accepter l'**indépendance du Maroc et de la Tunisie** en **mars 1956** et l'autonomie des colonies d'Afrique subsaharienne avec la loi-cadre Defferre (juin 1956). La France se relance alors dans la construction européenne. Le **25 mars 1957**, les **deux traités de Rome** sont signés par les six États membres de la CECA : ils instituent la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Une ère nouvelle commence pour la France : en abandonnant une partie de sa souveraineté à la CEE, elle entend développer son économie et participer à un ensemble politique capable de peser dans le monde.
- À partir de 1958, de Gaulle ambitionne de faire de la France une puissance mondiale de premier plan. La page de la colonisation est tournée en 1960 en Afrique avec l'indépendance de 14 anciennes colonies africaines (Togo, Cameroun, Sénégal, Côte d'Ivoire...). Plus difficilement, les **accords d'Évian (18 mars 1962)** mettent fin à la guerre d'Algérie. À l'échelle internationale, la France dispose de l'**arme nucléaire** dès **1960** : elle entre donc dans le cercle très fermé des puissances nucléaires (États-Unis, URSS, Royaume-Uni) et devient donc indépendante de la puissance états-unienne pour assurer sa défense nationale.

### III. Une puissance mondiale enfin installée : 1962-1974

#### A. La France gaullienne : une grande puissance internationale

Doc. vidéoprojeté : « Jacques Foccart, acteur majeur de la Françafrique »  
Doc. vidéoprojeté : « Essai nucléaire du 6 septembre 1970 sur l'atoll de Mururoa... »  
Doc. vidéoprojeté : « De Gaulle inaugure le premier sous-marin nucléaire français »  
Doc. 2 page 208 : « Des timbres-poste célèbrent le lancement du premier satellite français »  
Doc. vidéoprojeté : « La signature du traité de l'Élysée (janvier 1963) »  
Doc. vidéoprojeté : « La politique de la chaise vide »

- De Gaulle accède aux demandes d'indépendance des colonies mais il maintient l'influence de la France en Afrique grâce à l'action de Jacques Foccart, Secrétaire général aux affaires africaines et malgaches : il est l'acteur majeur de la « Françafrique » (relations néocoloniales que la France entretient avec les pays issus de son ancien empire colonial en Afrique). Des accords de défense sont signés avec des anciennes colonies (Sénégal, Côte d'Ivoire). Dans le domaine monétaire, les nouveaux États n'obtiennent pas leur indépendance : ils continuent à utiliser le franc.
- L'indépendance nationale voulue par de Gaulle repose sa puissance militaire. Le pays possède une force de dissuasion indépendante des États-Unis avec la bombe A dès 1960 puis avec la bombe H dès 1968. Tout en restant un allié des États-Unis, de Gaulle ordonne, en 1966, le retrait du commandement intégré de l'OTAN et l'évacuation des bases américaines en France. En 1967, le Redoutable, premier sous-marin nucléaire, est lancé. L'indépendance de la France est aussi scientifique. En 1965, le lancement du satellite Astérix fait de la France une puissance spatiale. En 1966, la naissance du « Plan calcul » permet de créer une industrie de l'informatique. Quant à l'avion Concorde, réalisation franco-britannique, il effectue son premier vol en 1969.
- De Gaulle poursuit la politique européenne de la IV<sup>ème</sup> République. En 1962, il consolide la CEE avec la mise en place d'une Politique agricole commune (PAC). En janvier 1963, il signe avec le chancelier ouest-allemand Konrad Adenauer le traité de l'Élysée, un traité de coopération qui scelle la réconciliation avec la RFA. Hostile à une Europe supranationale, il désire limiter les pouvoirs des institutions européennes. En 1965-1966, il boycotte les réunions européennes : c'est la « politique de la chaise vide ». À deux reprises (en 1963 et en 1967), de Gaulle refuse l'entrée des Britanniques dans la CEE, qu'il juge trop proches des États-Unis.

#### B. Les limites et les contestations de la puissance gaullienne

Doc. vidéoprojeté : « De Gaulle reconnaît la Chine communiste (juin 1964) »  
Doc. vidéoprojeté : « La manifestation du 13 mai 1968 : la grève générale »  
Doc. vidéoprojeté : « La démission du général de Gaulle (1969) »

- Dans le contexte de la Guerre froide, la France n'a ni le poids ni les moyens de concurrencer les États-Unis et l'URSS. Pour affirmer son rayonnement international, de Gaulle multiplie ainsi les interventions spectaculaires : en 1964, il reconnaît la Chine communiste, avant les États-Unis ; en 1966, il condamne l'intervention militaire américaine dans la guerre du Vietnam. Si les États-Unis sont souvent exaspérés par ces coups d'éclat, leur puissance n'en est pas affectée.
- À partir de 1965, les oppositions à de Gaulle se renforcent. Le caractère dirigiste du président et sa politique étrangère créent de vives critiques. De plus, avec le ralentissement de la croissance, les difficultés sociales sont de plus en plus présentes. Le mécontentement s'affirme avec une ampleur inédite au printemps 1968. Le 22 mars 1968, des étudiants occupent l'université de Nanterre à la suite de l'arrestation de l'un d'entre eux qui manifestait contre la guerre du Vietnam. Les premiers affrontements entre policiers et étudiants éclatent à Paris, dans le Quartier latin, avant de s'étendre à toute les villes étudiantes de France. Le 3 mai 1968, la Sorbonne, qui était aussi occupée, est évacuée par la police. Pour protester contre la répression policière et la politique gaulliste, les partis politiques et les syndicats appellent à la grève générale. Le 13 mai 1968, la France compte plus de dix millions de grévistes. Les socialistes et les communistes appellent à la démission du général, qu'il exclue totalement.



- Le 27 mai 1958, le Premier ministre Georges Pompidou signe avec les représentants syndicaux les Accords de Grenelle permettant une hausse de 35% du SMIG et l'attribution d'une quatrième semaine de congés payés. Le 30 mai 1968, de Gaulle annonce la dissolution de l'Assemblée nationale. Le même jour, les forces gaullistes organisent une grande manifestation de soutien au général. Les élections législatives de juin 1968 font triompher les gaullistes : le parti gaulliste obtient 293 sièges sur 487. En avril 1969, afin de restaurer sa légitimité, de Gaulle propose un référendum sur un projet de réforme des régions et du Sénat : 53% des Français votent « non », ce qui provoque la démission du président de Gaulle et son retrait de la vie politique. Aux élections présidentielles de juin 1969, Georges Pompidou est élu président de la République.

### C. Sous Pompidou, une continuité avec la politique gaullienne ?

Doc. vidéoprojeté : « L'élargissement de la CEE en 1973 »

Doc. vidéoprojeté : « Les négociations pour les accords de paix de Paris (1973) »

Doc. vidéoprojeté : « Le président Georges Pompidou à son arrivée à Toulouse en mai 1971 »

- Pompidou rompt avec la politique européenne très méfiante du général de Gaulle. Il prend l'initiative du sommet de La Haye en décembre 1969, qui accepte l'entrée du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark dans la CEE. Le traité entre en vigueur en janvier 1973 : l'Europe des Neuf rassemble alors une population plus nombreuse que celle des États-Unis (273 millions d'habitants contre 211 millions) et concentre le tiers des flux commerciaux mondiaux.
- La politique gaullienne d'indépendance nationale est poursuivie par Pompidou, insistant plus sur la coopération. Pompidou profite du contexte de la Détente pour accueillir à Paris en 1971, le dirigeant soviétique Leonid Brejnev pour sa première visite en Occident. En 1973, Pompidou est le premier chef d'État occidental reçu en visite officielle en Chine. En janvier 1973, la capitale accueille la signature des accords de Paris mettant fin à la guerre du Vietnam.
- Pompidou poursuit la politique industrielle de son prédécesseur en soutenant les secteurs les plus modernes comme l'aéronautique (premiers essais de l'avion supersonique Concorde en 1969) et l'automobile (alliance Peugeot-Citroën en 1974). Il souhaite tirer les leçons de mai 1968 et veut créer avec son Premier ministre, Jacques Chaban-Delmas, une « Nouvelle société » (projet politique porté par Chaban-Delmas dès 1969 afin de répondre à la crise de mai 1968). Grand amateur d'art contemporain, Pompidou modernise la politique culturelle de la France. Il crée à Paris le Musée national d'Art moderne, l'actuel Centre Georges-Pompidou, inauguré par son successeur, Valéry Giscard d'Estaing, en 1977. Mais le septennat (durée d'un mandat électif de sept années) est interrompu en avril 1974 avec la mort de Georges Pompidou.

### Conclusion

- Sous la IV<sup>ème</sup> République, la France tente de reconstruire sa puissance : elle lance la reconstruction économique, s'allie avec les États-Unis, s'engage dans la construction européenne mais elle refuse l'indépendance de ses colonies. À partir de 1958, le retour du général de Gaulle au pouvoir amorce un nouveau régime, la V<sup>ème</sup> République, et renforce la puissance internationale du pays : bien que n'étant plus une puissance coloniale, la France est une puissance européenne (elle est au cœur de la construction européenne) et mondiale (elle dispose de l'arme nucléaire).
- De 1945 au milieu des années 1970, la France a réussi à reconstruire sa puissance et à assurer sa stabilité politique en acceptant l'indépendance de ses colonies. Grâce à cela, elle a pu se concentrer sur la reconstruction intérieure du pays et son affirmation en Europe et dans le monde.
- Ces trois décennies, que l'économiste français a baptisé les « Trente glorieuses » en raison de la croissance économique fort qu'elles connaissent, constitue également un moment d'apogée de la puissance française à l'échelle internationale.